

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Juin 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 15 – REPRESENTES : 9.

PRESENTS : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud et Mmes GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence.

EXCUSES : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Séverine ORDRONNEAU*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

ABSENTS : Mmes Catherine COOREVITS, AUBRY Sylvie et POYER Audrey et MM. Ludovic BROUTIN et Thierry PLANTARD.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Séverine ORDRONNEAU et M. Arnaud COLIN.

OBJET :	<i>Servitude de passage sur un terrain privé communal à Coëtmeur.</i>
----------------	---

N° 2017 / 06 / 05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 ;

Vu le Code Civil et notamment son article 682 ;

Vu la réclamation de Monsieur Yves POULAIN et de Madame Françoise BIRAUD de conserver un droit de passage pour accéder à leur propriété bâtie et non bâtie respective section AN 160, 169 et AN 167, 168, 175 située au lieudit Coëtmeur ;

Vu la délibération du 22 septembre 2016,

Considérant que la demande de servitude de passage a pour but la desserte de terrains bâtis ou non bâtis supprimée par la vente de la parcelle communale section AN numéro 360 à Monsieur François PAUVERT ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Agriculture et Travaux réunie le 13 Juin 2017.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant que la Commune peut rétablir une servitude sur un terrain servant communal cadastré section AN numéro 436 jouxtant la Rue du Landreau, au profit des parcelles cadastrées section AN numéros 160, 169, 167, 168, 175,

.../...

Considérant que la servitude de passage existante sur les parcelles communales cadastrées section AN numéros 170, 171, 173 et 174, au profit des parcelles cadastrées section AN numéros 160 et 169 est maintenue, Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 7 septembre 2016 ;

Considérant que la Commune, propriétaire du terrain, est disposée à consentir la servitude de passage sur les terrains communaux sus mentionnés ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les servitudes de passage nouvelles et existantes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de la conclusion d'un acte notarié relatif à une servitude de passage destinée :

- *à créer sur la limite ouest de la parcelle cadastrée section AN numéro 436, au profit des parcelles cadastrées section AN numéros 160, 169, 167, 168 et 175,*
- *à réitérer sur les parcelles cadastrées section AN numéros 170, 171, 173 & 174, au profit des parcelles cadastrées section AN numéros 160 et 169,*

PRECISE que l'acte notarié sera rédigé en l'Etude de Maître RUAUD, Notaire à BLAIN,

DIT que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document y afférant.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Juillet 2017,
Le Maire,



ANNEXE 1 - PLAN DE DÉLIMITATION DES PARCELLES N° 5 - 2017

COMMUNE DE LAUNAY

Coordonnées :
13403175 (Easting)
6264507 (Northing)

Échelle : 1:500

Date : 03/07/2017

Projet : Révision du Plan de Délimitation des Parcelles (PDP)

Commune : Launay (49110)

Code Insee : 49110

Code Commune : 49110

Code Mairie : 49110

Code Département : 49

Code Région : Pays de la Loire

Code Pays : France

Le présent plan a été établi à partir des données cadastrales les plus récentes et des données de terrain. Il est soumis à la validation de la Commission Départementale de Révision des Parcelles (CDRP) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Diffusé en vertu de la loi n° 178 du 30 mars 2017 relative à l'accès à l'information.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170630-CM-2017-06-05-
DE
Date de télétransmission : 03/07/2017
Date de réception préfecture : 03/07/2017